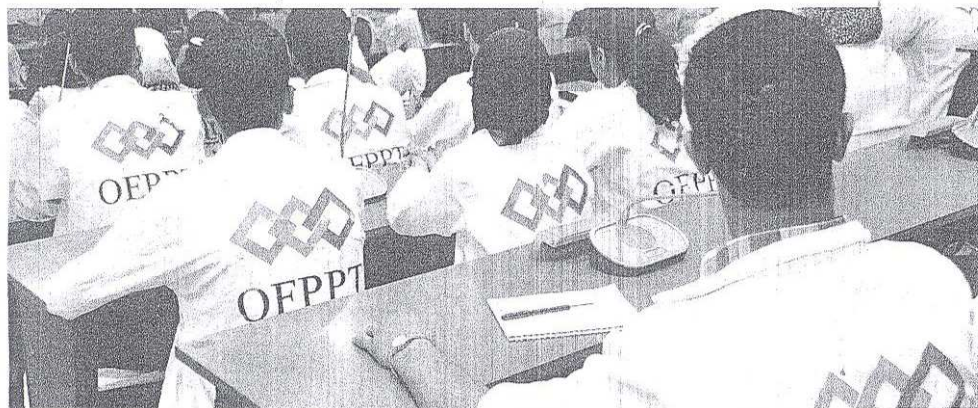


L'OFPPPT entre objectifs et défaillances

● L'Office ambitionne de former plus d'un million de jeunes à l'horizon 2017. Au même moment le rapport de la Cour des comptes, publié en fin de semaine dernière, laisse entendre un certain nombre de défaillances sur la forme et le fond.



● Au vu de ses nombreuses difficultés, l'Office pourra-t-il honorer les engagements de formation pris vis-à-vis du secteur privé ?

Avec plus de 150 formations diplômantes et 91 formations qualifiantes dans 20 secteurs de formation, l'OFPPPT se veut être aujourd'hui le bras armé de l'État en matière de formation professionnelle. Le développement économique du pays, les stratégies sectorielles et le besoin exprimé du secteur privé en ressources humaines qualifiées ont fait en sorte que la mission de l'office est devenue stratégique. Cependant, dans son dernier rapport, la Cour des comptes a relevé un certain nombre de dysfonctionnements sur la forme et le fond que présente aujourd'hui l'OFPPPT. Sur la forme, ce sont des défail-

lances en termes de gouvernance des établissements qui sont relevées. Sur le fond, à savoir sa mission première, la qualité de l'enseignement dispensée ne

150 formations diplômantes et 91 qualifiantes dans 20 secteurs sont au palmarès de l'Office.

semble pas encore atteindre le niveau attendu. Ce constat rappelle étrangement des rapports antérieurs de la Cour des

comptes qui ne datent que de quelques années et qui relèvent quasiment les mêmes dysfonctionnements. Dans sa dernière

mouture, la Cour des comptes pointe du doigt l'absence d'un schéma directeur immobilier qui encadre les projets de construction et d'extension des établissements de formation professionnelle. Ceci s'ajoute au non apurement des situations juridiques des biens immobiliers et à la persistance du déficit de l'offre en formation. À titre de comparaison, le rapport de la Cour des comptes, paru en

2012 pointait déjà du doigt ce dernier volet à savoir « l'insuffisance des mécanismes de planification avec l'absence de plans sectoriels de développement de la formation professionnelle au niveau de l'OFPPPT ». Le même rapport souligne que l'établissement « s'appuie, certes, pour le développement de son dispositif de formation sur des études sectorielles ou d'opportunité permettant de déterminer pour chaque secteur d'activité économique les besoins en main-d'œuvre, mais ce processus est incomplet puisqu'il n'a pas été corroboré, durant la période examinée par l'élaboration de plans sectoriels de développement de la formation ». D'un autre côté, dans sa « communication officielle », l'Office met en exergue des résultats très satisfaisants. Approché Les ECO en septembre 2013 afin d'obtenir les statistiques de la rentrée et d'évaluer les formations dispensées par l'Office, aucune réponse n'a été délivrée à ce jour.

Des objectifs tenables ?

Le directeur général de l'Office de formation professionnelle et de promotion du travail (OFPPPT), Larbi Bencheikh a présenté le bilan des actions engagées par l'Office durant la décennie 2002-2012, indiquant que l'OFPPPT « a poursuivi au cours des dix dernières années sa dynamique de diversification, de développement et de consolidation de son offre de formation, l'objectif étant l'insertion professionnelle des jeunes, le développement de la compétitivité des entreprises et l'essor économique et social ». Du point de vue des statistiques, l'offre de formation entre 2002 et 2012 aurait atteint les 471% avec un plan de développement de l'Office qui ambitionne « la formation d'un million de jeunes à l'horizon 2017 ». À l'aune de ces présentations et en prenant en compte les dysfonctionnements relevés par la Cour des comptes, les défaillances subsistent et une question reste posée : L'OFPPPT réussira-t-il à honorer ses engagements et à atteindre les objectifs annoncés ? ●

● ● ●
La Cour des comptes pointe l'absence d'un schéma directeur immobilier qui encadre les projets de construction et d'extension des établissements de formation.

Un bilan chiffré

Les réalisations exposées par les responsables de l'OFPPPT à la clôture de l'exercice 2012, annoncent un élargissement à 307 établissements pour un effectif de stagiaires qui a atteint 231.897 formés en 2011/2012 et une offre de 310.000 places en 2012/2013. Ce même exercice, le dernier dont les statistiques ont été rendues publiques, a été marqué par le démarrage de 7 nouveaux établissements et la poursuite des travaux de 13 autres, en accompagnement des secteurs structurants et des Grands programmes nationaux, à savoir le Pacte national pour l'émergence industrielle, la Stratégie logistique, le contrat programme transport, la Vision 2020, le BTP et le programme Rawaj. Ceci sans oublier OCP Skills, qui a permis l'accueil en formation de 9110 stagiaires. Dans le secteur textile, l'achèvement du programme d'urgence mené avec l'AMITH a permis la formation/insertion de 16.200 jeunes, à travers des cursus de courte durée.

Mauvaise gouvernance !

● Le rapport de la Cour des comptes est clair, l'OFPPT présente des preuves de mauvaise gouvernance. Plus concrètement, il s'agit du volet spécifique de la gestion du patrimoine immobilier de l'office et de l'état sanitaire des établissements de formation. Ces dysfonctionnements remettraient en cause les objectifs ambitieux de l'OFPPT.

S'il y a un fait marquant qui pourrait aujourd'hui être relevé dans le dernier rapport de la Cour des comptes, c'est bien la mauvaise gouvernance qui a été notée dans ce document. Plus concrètement, il s'agit du volet spécifique de la gestion du patrimoine immobilier de l'office. Le rapport met en effet la lumière sur une «*non maîtrise de la situation réelle du patrimoine foncier*». L'OFPPT disposerait d'un patrimoine foncier important qui se serait considérablement étendu et diversifié durant ces dernières années. Ce patrimoine est d'une superficie globale actuelle estimée à 2.533.502 m² concentrée pour la grande majorité au niveau de trois directions régionales, à savoir le Grand Casablanca, le nord-ouest et le centre-nord. L'examen de la situation du patrimoine foncier aurait également révélé une «*absence de situation détaillée et exhaustive des terrains comptabilisés car une valeur réelle est estimée à 614.230.168,07 DH alors que le solde comptable du compte «terrains» fait ressortir un montant de 93.967.882,20 DH*». À cela



● La Cour des Comptes recommande à l'OFPPT de réorganiser toute la gestion du patrimoine.

s'ajoute un «*non apurement des situations juridiques des biens immobiliers*». Plus encore, l'OFPPT aurait procédé depuis des années à l'acquisition de terrains à titre onéreux ou par voie d'expropriation alors que leurs titres fonciers sont toujours aux noms des propriétaires d'origine. À ce jour l'office n'a toujours pas accompli les démarches d'immatriculation auprès de la conservation fon-

cière pour le transfert définitif de la propriété de ces biens, qui ont été acquis dans les années 90.

Urgence d'assainissement

Dans ce contexte, les recommandations de la Cour des comptes sont claires. L'instance recommande à l'OFPPT de «*mettre à jour et d'assainir la situation juridique du patrimoine immobilier*». Plus encore, elle somme l'of-

office d'assurer une meilleure gestion de la maintenance de ses bâtiments. Elle recommande à l'office de réorganiser toute la gestion du patrimoine, ainsi que de procéder à la dotation aux DR et aux EFP de moyens humains nécessaires pour mener à bien les fonctions qui leur sont attribuées. L'urgence réside plus spécifiquement dans la dégradation des bâtiments, souvent celle des

Le patrimoine foncier de l'Office est estimé à plus de 2,5 millions de m².

établissements de formation professionnelle. Une dégradation qui concerne les aspects visibles et structurels des bâtiments, pour ne citer que les problèmes d'étanchéité et de défectuosité des vitrages, d'infiltrations d'eau, qui ont été observées dans plusieurs EFP, de vétusté des installations électriques causant des coupures récurrentes d'électricité et de dégradation de l'état des internats. En prenant en compte ces conditions, il semble difficile d'assurer des formations adéquates aux étudiants et apprentis, ce qui relève davantage le caractère urgent de l'instauration d'une bonne gouvernance au sein de l'OFPPT. ●